

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 95-011 du 25 Septembre 1995

Portant autorisation de ratification de la Convention portant création de l'Organisation Régionale Africaine de Communication par Satellite "RASCOM" signée à ABIDJAN le 27 Mai 1992 et de l'Accord d'exploitation.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté

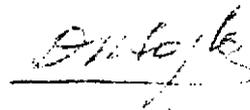
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de la Convention portant création de l'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite "RASCOM" signée à ABIDJAN le 27 Mai 1992 et de l'Accord d'exploitation.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 25 Septembre 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de la Culture et
des Communications,



Félicienne S. GUINIKOUKOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Edgar -Yves MONNOU

.../...

Le Ministre chargé des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole
du Gouvernement,



Théodore HOLO -

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation
par intérim,



Théodore HOLO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MCC 4 MRI-PPG 4
MAEC 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBN-DGTCP-DCF-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-